

Montpellier, le 14 Novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Madame la Ministre de la santé, limitez la prise en charge des audioprothèses et des lunettes à la paire gratuite !

Avec 16 milliards de déficit, l'Assurance maladie est en pleine dérive.

La nécessité de faire des économies nous est répétée à longueur de journée. Alors, tout le monde doit s'y mettre !

Or, depuis de nombreuses années, les contrôles des marges mais également celui de la publicité agressive, faite par les grands noms de l'audioprothèse et de l'optique, ont été oubliés. Est-il normal que les Afflelou, Optic 2000 et autres pourvoyeurs de "dispositifs médicaux", comme ils se qualifient, abusent de leur marché captif et facturent ce qu'ils veulent aux frais de la sécurité sociale et de nos mutuelles ? Pourquoi continuer à fermer les yeux sur la vente en lot de ces dispositifs médicaux remboursés (un acheté et un gratuit voire un acheté et deux gratuits ou à 1 euro symbolique, ce qui revient au même) ?

Permettre ce genre de démarche marketing, dans un contexte de raréfaction des moyens financiers de l'Assurance Maladie comme des adhérents de nos mutuelles, relève de l'inconscience. Cette attitude nous est d'autant plus insupportable, Madame la Ministre de la santé, qu'elle concerne des soins relevant du périmètre du 100% santé, dont 70% incombent à nos mutuelles et donc aux cotisations de nos adhérents.

La FDPM vous demande de bien vouloir établir la base de remboursement de l'assurance maladie sur le prix du « dispositif médical » délivré le moins cher ; à savoir l'audioprothèse ou la paire de lunettes... gratuites ou à 1 euro.

Plus sérieusement, nous demandons l'interdiction de la publicité et de la vente par lots de tous les produits de santé ou dispositifs médicaux remboursables.

Nous continuons à penser que la santé n'est pas une marchandise, surtout lorsque les remboursements sont d'ordre public et demandent à chaque citoyen de contribuer de plus en plus.

Une audioprothèse comme une paire de lunettes ne coûtent jamais 1 euro à produire !!!

Cette publicité induit le consommateur en erreur, concourt à aggraver le déficit des comptes publics et à grever les dépenses de nos mutuelles, pour des prestations qui n'ont plus rien à voir avec la santé !

Jean-Louis SPAN
Coprésident de la *FDPM*

Contact Presse :
Tél : 09 53 10 53 49
contact@fdpm.fr
Site : FDPM.fr